### AR PREFECTURE

047-214701658-20200704-2020\_07\_01-DE Regu le 22/07/2020

Rega 16 22/07/2020

# COMMUNE DE MEILHAN-SUR-GARONNE



Objet: Approbation du Plan Local d'Urbanisme ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2020-01-01 DU 25/01/2020

#### Nombre de conseillers :

En exercice: 15 Présents: 12 Pouvoirs: 3 Votants: 15 Exprimés: 15 Pour: 13 Contre: 02 Abstention: 00

Acte rendu exécutoire compte rendu de sa publication le 22/07/2020 et de sa transmission au contrôle de légalité le 22/07/2020





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt,

Le samedi 04 juillet, à neuf heures,

Le Conseil Municipal de la commune de MEILHAN-SUR-GARONNE, dûment convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

sous la présidence de Madame Régine POVEDA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020

- ◆PRESENTS: Régine POVEDA, Thierry MARCHAND, Véronique MUSOLINO, Francis LACOME, Serge CAZE, Jacqueline AGOSTINI, Cédric LAFFARGUE, Catherine CENES, Gilles DUSOUCHET, Julien MUSOLINO, Fabienne GUIPOUY-LAFARGUE, Jean BARBE
- ◆ABSENTS OU EXCUSÉS: Émilie MAILLOU, Céline PONS, Corine GLEYROUX
- ◆POUVOIRS: Émilie MAILLOU à Thierry MARCHAND, Céline PONS à Régine POVEDA, Corine GLEYROUX à Jean BARBE
- ◆SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique MUSOLINO

- -VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L153-21, R153-20 et suivants ;
- **-VU** la délibération du Conseil Municipal n°2015-09-03, en date du 26/09/2015, prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- **-VU** la délibération du Conseil Municipal n°2018-10-01, en date du 13 octobre 2018, arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme;
- **-VU** l'arrêté municipal n° 2019-05-04 en date du 22 mai 2019 soumettant le projet de Plan Local d'Urbanisme à enquête publique ;
- -VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;
- **-VU** le recours gracieux déposé le 13 mai 2020 par Madame la Préfète suite au contrôle de légalité
- **-CONSIDERANT** que les résultats de la consultation des personnes publiques justifient quelques modifications mineures du projet de Plan Local d'Urbanisme ;
- **-CONSIDERANT** qu'il convient d'apporter des modifications au PLU approuvé par délibération n° 2020-01-01 en date du 25 janvier 2020 ;
- **-CONSIDERANT** que le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L153-21 du Code de l'Urbanisme ;

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Sa Présidente, Après en avoir délibéré

- **-DECIDE** de modifier le Plan Local d'Urbanisme suite aux observations demandées par le contrôle de légalité de la Préfecture ;
- **-DECIDE** d'approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;
- -Le dossier de Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Sous-Préfecture et en Direction Départementale des Territoires.
- -Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

## AR PREFECTURE

047-214701658-20200704-2020\_07\_01-DE

Regu le 22/07/2020

-La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

-La présente délibération annule et remplace la délibération n°2020-01-01 du 25 janvier 2020 portant sur le même objet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour extrait certifié conforme A Meilhan-sur-Garonne le 22/07/2020 La Maire, **Régine POVEDA** 



